

## Dragibus du Rouget

ENTRE LES SOUSSIGNÉS:

SAS COLORED STALLIONS

Demeurant à :

La Morlière

79450 ST AUBIN LE CLOUD

Centre équestre du Rouget - Madame Céline Giraut

Elevage de Ryes

12, rue de la forêt

77510 Hondevilliers

M/Mme.....

Adresse.....

Téléphone.....

Adresse e-mail.....

– Ci-après désigné : Le vendeur

L'acheteur souscrit à un contrat de saillie pour la saison 2023 aux conditions ci-après pour la jument:

**Nom:** .....

**N° de SIRE ou UELN:** .....

– Ci-après désigné : L'acheteur

**Centre d'IA choisi pour la mise en place :**

Vétérinaire ou inséminateur : .....

Adresse complète : .....

Téléphone : .....

Types d'insémination	1 ère Fraction à régler ce jour:	Montant HT	Montant TTC
IAC (Incluant 4 X 4 paillettes IAC)	Réservation (fraction du solde)	136,36€	150,00€
	+ Frais techniques divers	€	€
	+ Frais de d'envoi France	113,45€	124,80€

Total 1ère fraction IAC	Montant HT	Montant TTC
	249,81€	274,80€

Solde	2ème fraction: Solde au PV avec garantie poulain vivant à 48h	Montant HT	Montant TTC
		363,63€	400,00€

*Sous réserve du taux de TVA en vigueur à la signature du contrat.*

Secrétariat Colored Stallions en semaine de 9h à 12h et de 14h à 17h: (+33)6 19 69 16 88

Vous avez connu Colored Stallions via:

Catalogue  Site internet  Bouche à Oreille  Salon des étalons de St Lo  Réseaux Sociaux  Pub magazines équestres

# CONDITIONS

- Frais de réservation : 150€ TTC (dont TVA 10%)
- Solde de la saillie : 400€ TTC poulain vivant 48h (dont TVA 10%)
- Frais de transport Eurogen : 124,80€ TTC (dont TVA 20%)

La réservation de la saillie est effective au retour de ce contrat signé et accompagné de deux chèques à l'ordre de « Centre équestre du Rouget »

> 1 chèque de 274,80 € (réservation + transport Eurogen) encaissable à la réservation,

> 1 chèque de 400€ (solde) encaissable 48h après la naissance du poulain.

Après encaissement du chèque de réservation + frais de transport, le vendeur s'engage à envoyer 2 doses de 8 paillettes chacune à l'inséminateur indiqué ci-dessus par l'acheteur.

À l'encaissement du chèque du solde de saillie, le vendeur s'engage à remettre le certificat de saillie à l'éleveur, qui lui-même s'engage à effectuer la déclaration de naissance auprès de l'IFCE.

En cas d'avortement de la jument ou de décès du poulain à la naissance, et à la production d'un certificat vétérinaire de vacuité, d'avortement, ou de décès du poulain, le chèque de solde de saillie sera renvoyé à l'éleveur.

## Conditions d'utilisation des paillettes restantes avec achat de cartes de saillie :

Le centre équestre du Rouget s'engage à vendre, à l'acheteur de ces deux doses, des cartes de saillie supplémentaires au tarif préférentiel de 250€ TTC chacune (nombre de cartes non limité). L'acheteur des 2 doses de ce contrat pourra donc utiliser les paillettes restantes pour son usage exclusif en respectant les deux conditions suivantes :

> 1ère condition :

Les paillettes restantes demeurent la propriété du Centre équestre du Rouget, et ce droit d'utilisation est non cessible.

> 2ème condition :

Afin de bénéficier de ces cartes de saillie à tarif préférentiel, pour toute jument gestante, l'acheteur s'engage à envoyer un courrier à l'adresse postale de Passion étalons, 12 rue de la forêt 77510 Hondevilliers, au plus tard le 1er octobre de l'année de saillie, courrier contenant :

- le(s) nom(s) et le numéro(s) SIRE de la (des) jument(s) gestante(s),

- un chèque de 250€ par jument pleine encaissable 48h après la naissance du poulain pour payer la/les carte(s) de saillie(s) à tarif préférentiel. Ce chèque est à renseigner à l'ordre de « Centre équestre du Rouget ».

Passé ce délai du 1er octobre de l'année de saillie, et compte tenu des pénalités financières appliquées par l'IFCE, la carte de saillie supplémentaire sera facturée 350€ TTC. Dès encaissement de chaque chèque de solde de saillie, le vendeur s'engage à remettre le certificat de saillie à l'éleveur, qui lui-même s'engage à effectuer la déclaration de naissance auprès de l'IFCE. En cas d'avortement de la jument ou de décès du poulain à la naissance, et à la production d'un certificat vétérinaire d'avortement ou de décès du poulain, ce chèque sera renvoyé à l'éleveur.

Les contrats dûment complétés et signés doivent être renvoyés par e-mail à :

contact@colored-stallions.com

Et par voie postale accompagnés des chèques mentionnés ci-dessus à l'adresse suivante :

Centre équestre du Rouget - Madame Céline Giraut  
Elevage de Ryes  
12, rue de la forêt  
77510 Hondevilliers

Date de départ des doses souhaité : ...../...../.....

## **Signature de l'acheteur**

*Précédée de la mention « lu et approuvé » :*

Fait à ..... , Le ...../...../.....

L'acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions générales et accepte sans réserve les droits et obligations y afférents